



**Les Communes
du
Val d'Anniviers**



www.anniviers.org

Commission administration générale ②

Procès-verbal de la séance du 28.08.07 à 18h au bureau communal de St-Luc

Présents : Dominique Rion, St-Luc
Françoise Viaccoz, Ayer

Tarcise Genoud, Grimentz
Simon Crettaz, St-Jean
Jeanine Walter, Vissoie

Excusés : Nadine Zufferey, Chandolin
Martine Antonier Tschus, Secrétaire

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoise	Jacques Vouardoux

2. Ordre du jour de la séance

Dominique Rion ouvre la séance, excuse Nadine Zufferey et Martine Antonier Tschus, en précisant qu'il tiendra donc le PV de la séance.

Pour le 31.8.07 chaque commission devant faire la liste des éléments nécessitant un accord de principe des conseillers communaux d'Anniviers, il est primordial que la commission administration prépare les objets à soumettre. Ceci afin d'avancer dans les travaux pour la mise en place de la nouvelle commune administrative. A savoir :

- A. affectation et répartition des services sur un nombre de site à décider et choix des sites
- B. définir le statut du personnel communal : statut fonctionnaire ou statut privé
- C. valider la mise au concours et entrées en service du secrétaire communal et responsable des finances

3. Affectation et répartition des services, choix des sites

Dominique Rion résume la situation par rapport à toutes les données que la commission a récoltées à ce jour ; puis également suite à la séance des conseillers du 15.6.07 et les préavis au sein des conseils communaux. Le choix de la centralisation sur un seul site doit être écarté pour des raisons de locaux et la volonté politique d'une répartition du travail dans la vallée selon les termes du contrat de fusion. Le regroupement dans 2-3 bureaux de l'administration en assurant le guichet de proximité dans les autres est tout à fait envisageable et pose inévitablement la question du choix. Mais, il est aussi souhaité que l'on trouve une répartition équitable entre les six communes actuels car il est préférable de garantir la totale transparence vis-à-vis du contrat de fusion et de ne pas léser une commune existante lors de l'entrée dans la nouvelle commune d'Anniviers. La commission soumettra donc la **proposition de répartition** suivante à la conférence des conseillers.

<u>Répartition et regroupement des services</u>	<u>Site</u>
Administration générale	St-Luc
Finances-Impôts	Ayer
Service technique-voirie, édilité, service des constructions, environnement	Grimentz
Police, CSIB, Sécurité Anniviers	Vissoie
Juge de commune, chambre pupillaire	Mayoux
Cadastre	Chandolin
Salle du conseil, réceptions	Vissoie

4. Statut du personnel communal

Les membres sont d'accord qu'un règlement de droit privé (règlement communal) permet une plus grande souplesse en rapport avec un statut de fonctionnaire qui prévoit des périodes administratives de 4 ans pour l'élection du personnel. Dans tous les cas, la loi sur le travail, le code des obligations et toutes les lois afférentes restent la base de tout statut.

5. Mise au concours et entrées en service du secrétaire communal et du responsable des finances

La commission relève la nécessité que les deux fonctions-clés entrent impérativement en fonction à l'automne 2008 afin de mettre en place l'organisation pour que celle-ci soit opérationnelle au début 2009. Les membres de la commission propose aux 30 conseillers

de valider une mise au concours au début de l'été 2008 pour une entrée en fonction dans le courant de l'automne 2008.

6. Travaux en cours, cahiers des charges

Dominique Rion demandera aux administrations communales leurs cahiers des charges de tout le personnel afin de compléter ceux des nouveaux postes de secrétaire communal et responsable des finances. Il est également décidé d'inviter 3 membres du personnel administratif lorsque la commission traitera de la répartition du travail.

Pour le PV : Dominique Rion